

Agence Régionale de Santé

A l'attention de Monsieur le Directeur Général

Paris, le 5 juin 2020

Monsieur le Directeur Général,

Depuis le début de la crise sanitaire, les acteurs du dispositif spécialisé en addictologie se sont fortement mobilisés pour continuer à répondre aux besoins élémentaires des populations qu'ils accueillent et accompagnent. Ces acteurs sont aussi, dans leur grande majorité, porteurs d'actions de prévention et de promotion de la santé, lourdement impactées par la crise.

Cette crise sanitaire sans précédent et les mesures de distanciation sociale mises en place ont suspendu la réalisation de nombreuses actions de prévention déjà programmées et/ou engagées, souvent après un travail préparatoire conséquent. Pour autant, **les professionnels de la prévention sont restés mobilisés durant la crise** pour réorganiser et préparer la reprise de l'activité, notamment en milieu scolaire où l'année 2020-2021 s'annonce cruciale pour la santé des jeunes.

Aussi, conformément aux mesures d'adaptation des financements publics publiées par Monsieur le Premier Ministre et aux engagements pris par Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, dans sa réponse au courrier que nous lui avons transmis en lien avec l'ANPAA début avril, nous demandons pour les actions n'ayant pas pu être réalisées par les structures spécialisées en addictologie à cause de la crise, que :

- **Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs soient réévalués** pour tenir compte de la non réalisation de certaines parties des activités initialement prévues et pour valoriser la mobilisation et le travail mené par les équipes de prévention durant cette période ;

- En cas de maintien des indicateurs initialement prévus et de report des actions programmées, **qu'un supplément budgétaire soit attribué** afin de tenir compte des surcoûts liés aux charges de personnel et aux frais de fonctionnement.

Ces mesures sont **indispensables pour ne pas fragiliser les structures** qui ont continué à assumer les salaires et les coûts liés à ces personnels, et pour envisager une continuité de l'activité de prévention dans les territoires. En effet, l'efficacité des actions de prévention et de promotion de la santé implique **un engagement continu des acteurs de proximité** sur le long terme.

Priorité de nos politiques de santé, la prévention nécessite d'être soutenue et consolidée afin de répondre aux besoins croissants des publics fragilisés par la crise et aux demandes, toujours plus nombreuses, des acteurs non spécialisés en addictologie (secteur jeunesse, social, éducatif, justice...).

Assurés de l'intérêt que vous porterez à nos demandes, nous restons à votre disposition pour échanger sur ces différents ajustements et les perspectives de maintien d'une activité de prévention efficace et pertinente en région.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Délégué de l'Union Régionale